

## **Campagne Impôt sur le revenu 2016 sous haute tension : Solidaires Finances Publiques alerte !**

La Direction Générale des Finances Publiques lance la nouvelle campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2016 (revenus de 2015).

Si Messieurs Sapin et Eckert, lors de la conférence de presse du 12 avril, se félicitent d'une campagne qui s'articule autour d'un « impôt plus juste et plus moderne », Solidaires Finances Publiques alerte les pouvoirs publics et les citoyens sur la situation d'urgence des services de la DGFIP.

### ***Un impôt sur le revenu 2016 plus juste ?***

La suppression de la première tranche va effectivement voir un certain nombre de contribuables sortir de l'impôt sur le revenu (environ 3 millions) tandis que d'autres (près de 6 millions) bénéficieront d'un allègement de leur impôt sur le revenu.

Cette mesure ne constitue nullement une refonte du système fiscal français qui est à l'œuvre mais une réponse politique à ce qui a été qualifié de « ras-le-bol fiscal » d'une partie des Français. Désormais, moins de la moitié des foyers fiscaux sont imposables.

Or, pour rendre un impôt plus juste et plus redistributif, il faudrait s'attaquer notamment à de nombreuses niches fiscales coûteuses et inefficaces et faire de l'impôt sur le revenu un impôt vraiment progressif. Le gouvernement ne s'y est pas engagé.

### ***Un impôt plus moderne ?***

A en croire les Ministres, la modernité de l'impôt ne tiendrait qu'au mode de transmission de la déclaration si l'on en juge par la justification du caractère progressivement obligatoire de la déclaration des revenus par internet.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'obligation de télé-déclarer pour les foyers dont les revenus sont supérieurs à 40 000 euros pour 2016, puis totalement obligatoire en 2019 pour l'ensemble des contribuables, n'est pas une mesure acceptable. En effet, la télé-déclaration doit être un mode opératoire supplémentaire donné aux citoyens et non revêtir un caractère obligatoire (qui en cas de non respect peut être sanctionné par une amende de 15 euros même si des mesures de mansuétude doivent être appliquées la 1ère année). Signalons également que le paiement en ligne deviendra la norme puisque les paiements supérieurs à 300 euros devront être effectués en ligne à partir de 2019.

Le problème ne réside pas dans l'utilisation du numérique mais au fait que l'e-administration ne doit pas se substituer aux autres canaux d'accès vers notre administration : elle risque en effet d'accentuer les inégalités avec les fractures, numérique, sociale et générationnelle et engendrer un sentiment d'iniquité, source de non-consentement à l'impôt.

### ***Et les services de la DGFIP ?***

Cette campagne sera une nouvelle épreuve pour les agents de l'administration des finances publiques.

En effet, ils vont devoir assurer cette mission de service public dans un contexte inacceptable : 35 000 suppressions d'emploi depuis 2002. En 2016, la DGFIP supporte

54 % des suppressions d'emploi pour 6 % de l'effectif des fonctionnaires d'État.

Les usagers, malgré les incitations pour les détourner de la réception, sollicitent toujours autant les agents et les services pour répondre à l'ensemble de leurs questionnements.

On dénombre ainsi 35 millions de sollicitations tous les ans. Mais les services disparaissent au fur et à mesure, s'éloignent petit à petit des citoyens : 515 trésoreries de proximité ont été supprimés depuis 2009. La qualité du service rendu à l'utilisateur est en baisse, entraînant un sentiment de mal-être des agents.

Solidaires Finances Publiques n'a de cesse d'alerter le pouvoir politique et les responsables administratifs sur la situation d'urgence de la DGFIP.

Des réponses rapides en terme de moyens humains et budgétaires doivent être données aux agents pour redonner sens à la mission de service public et que la qualité de réception et d'exercice des missions soient dignes des contribuables-usagers.